



Direction départementale des Territoires
Saône-et-Loire

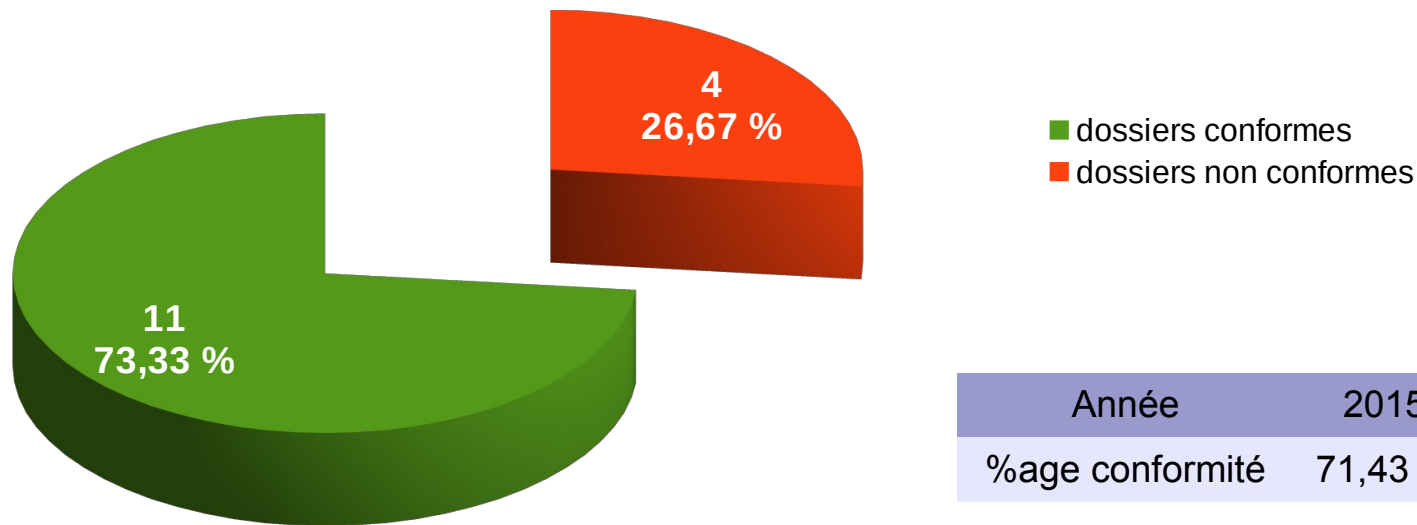
Bilan des contrôles 2017



Contrôles sur place des caprins au titre de l'éligibilité

Résultat des contrôles aide caprine 2017

15 exploitations contrôlées



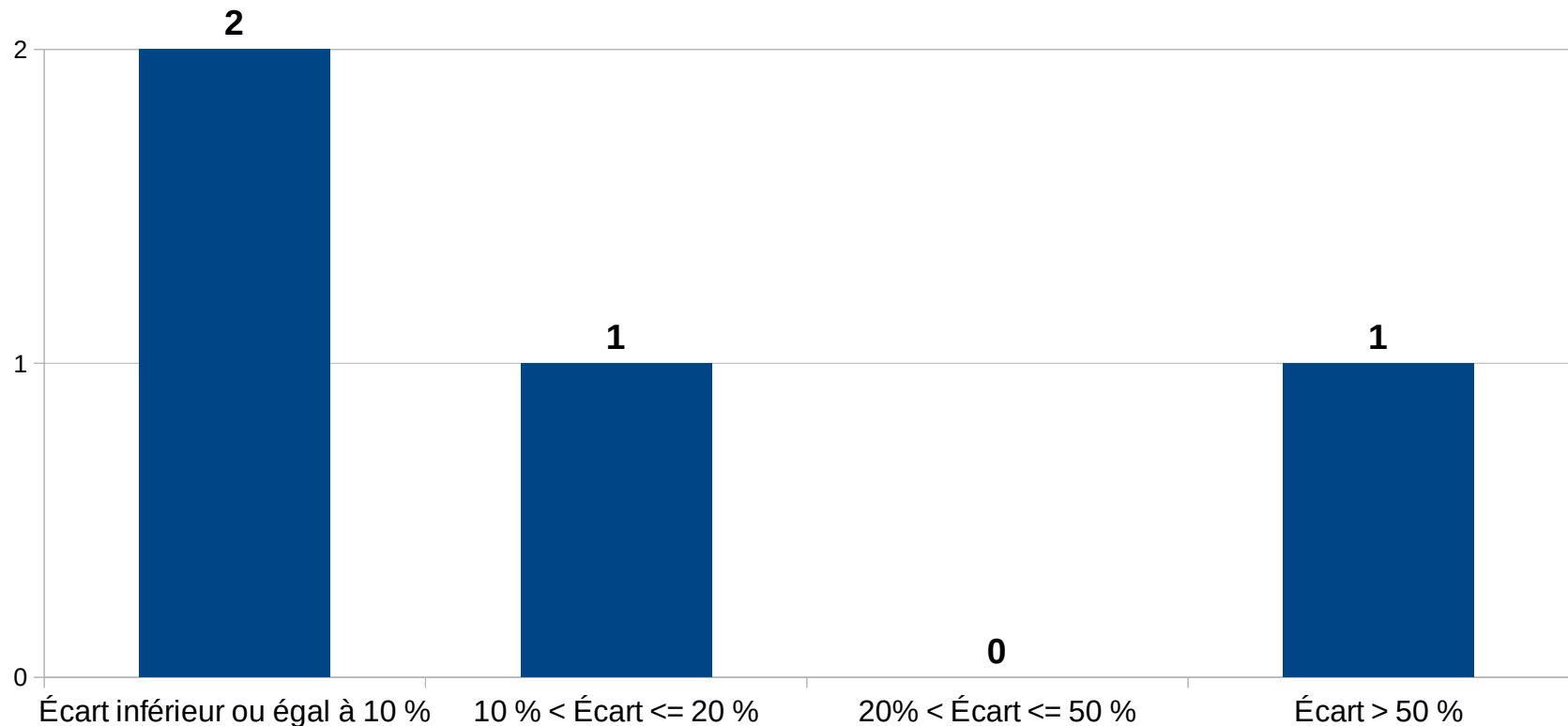
Typologie d'anomalie :

- 3 avec effectif constaté inférieur à l'effectif déclaré
- 1 avec identification non conforme



Contrôles sur place des caprins au titre de l'éligibilité

Nombre de dossiers en anomalie par plage de taux d'écart



- Ecart ≤ 10 % : Le montant de l'aide est réduit du pourcentage d'écart calculé
- Ecart entre 10 et 20 % : Le montant de l'aide est réduit de deux fois le pourcentage d'écart calculé
- Ecart entre 20 et 50 % : Perte de la totalité de l'aide
- Ecart > à 50 % : Perte de la totalité de l'aide + pénalité supplémentaire égale au montant correspondant



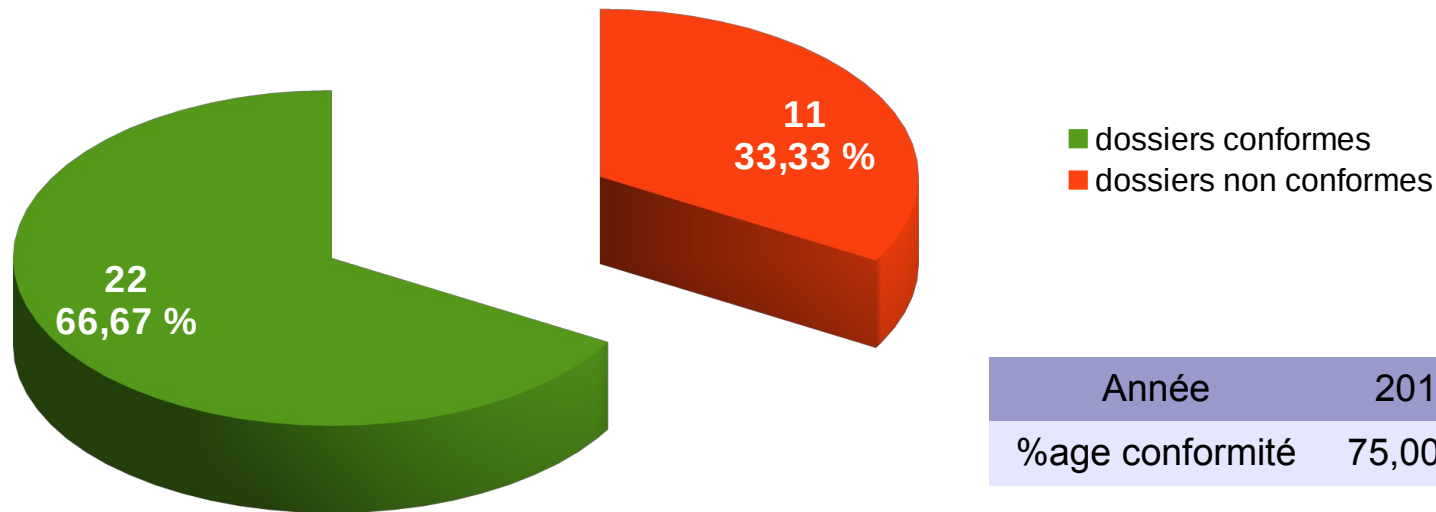
Contrôles sur place des caprins au titre de l'éligibilité

	Nombre de dossiers	Montants
Total éligible aide caprine (avant contrôle)	144 (1 dossier rejeté à l'instruction)	230 290 €
Réduction suite contrôle éligibilité	4	1 215 €
Taux	2,7 %	0,52 % 2015 : 0,51 % - 2016 : 0,18 %

Contrôles sur place des ovins au titre de l'éligibilité

Résultat des contrôles aide ovine 2017

33 exploitations contrôlées



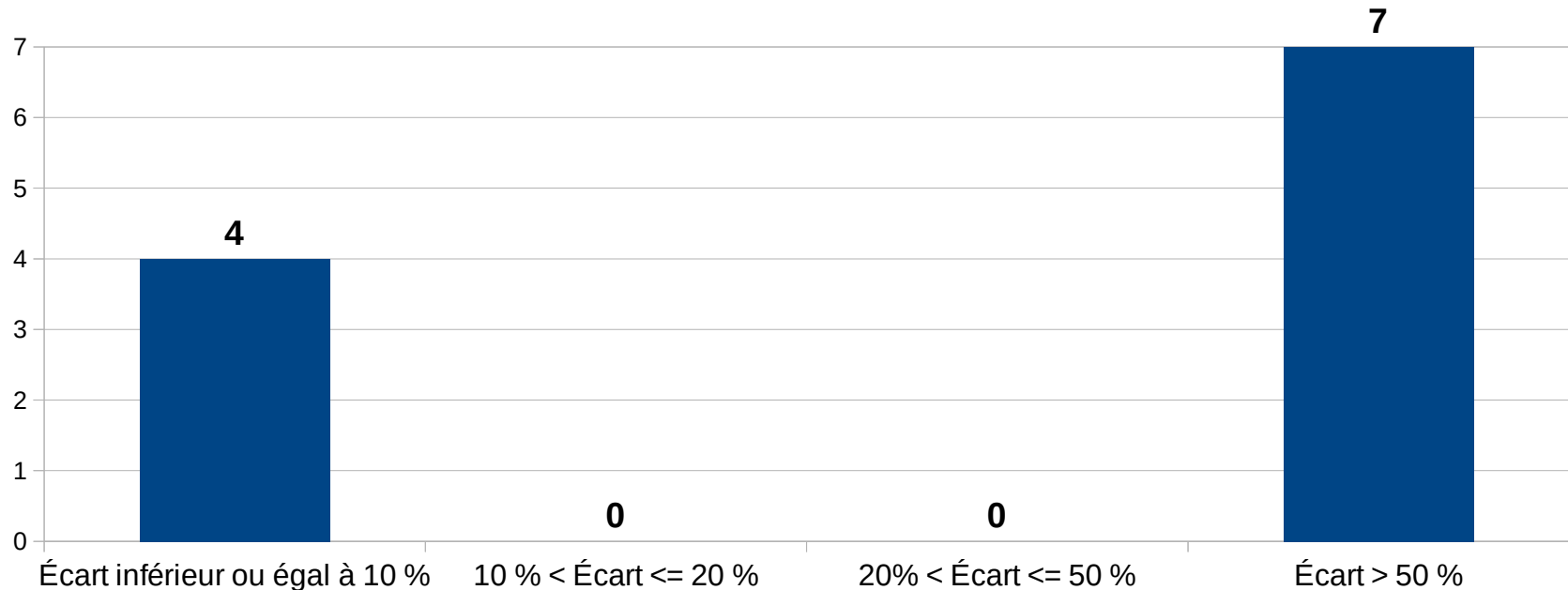
Typologie d'anomalie : une même exploitation peut être concernée par plusieurs anomalies

- 4 avec effectif constaté inférieur à l'effectif déclaré
- 1 avec identification non conforme
- 4 avec non respect du ratio de productivité
- 4 sans document justifiant l'effectif durant la PDO (absence de registre)
- 1 refus de contrôle



Contrôles sur place des ovins au titre de l'éligibilité

Nombre de dossiers en anomalie par plage de taux d'écart



- Écart \leq 10 % : Le montant de l'aide est réduit du pourcentage d'écart calculé
- Écart entre 10 et 20 % : Le montant de l'aide est réduit de deux fois le pourcentage d'écart calculé
- Écart entre 20 et 50 % : Perte de la totalité de l'aide
- Écart > à 50 % : Perte de la totalité de l'aide + pénalité supplémentaire égale au montant correspondant

8 exploitations sont concernées par la perte totale de l'aide (7 + 1 exploitation dont le nombre de brebis éligibles constaté est inférieur au plancher de 50).

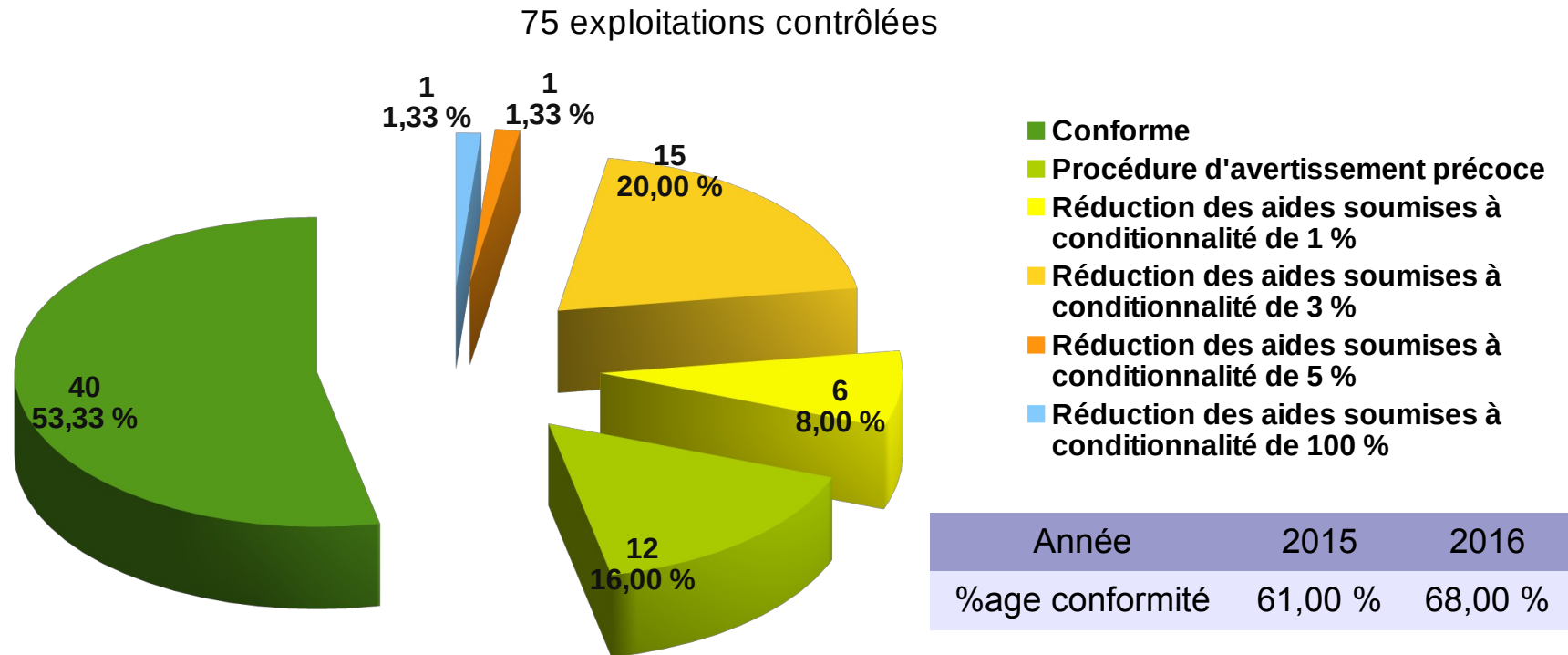


Contrôles sur place des ovins au titre de l'éligibilité

	Nombre de dossiers	Montants
Total éligible aide ovine	334 (2 dossiers rejetés à l'instruction)	1 014 360 €
Réduction suite contrôle éligibilité	11	12 163 €
Taux	3,3 % 2015 : 2,6 % 2016 : 3,1 %	1,19 % 2015 : 2,22 % 2016 : 0,96 %

Contrôles sur place de l'IPG Petits ruminants

Résultat des contrôles IPG Ovine et caprine 2017



Environ 70 % des contrôles n'entraînent pas de pénalités financières au titre de la conditionnalité, dont 16 % faisant l'objet de la procédure « d'avertissement précoce ». Le système d'avertissement précoce = SAP s'applique à certains cas de non-respect identifiés comme mineur par leur gravité, leur étendue et leur persistance et sans incidence directe sur la santé humaine et animale. Il implique l'obligation pour l'agriculteur de mettre en œuvre une action corrective. Aucune réduction n'est appliquée sauf en cas de nouveau contrôle (non systématique) sur l'une des deux campagnes suivantes.

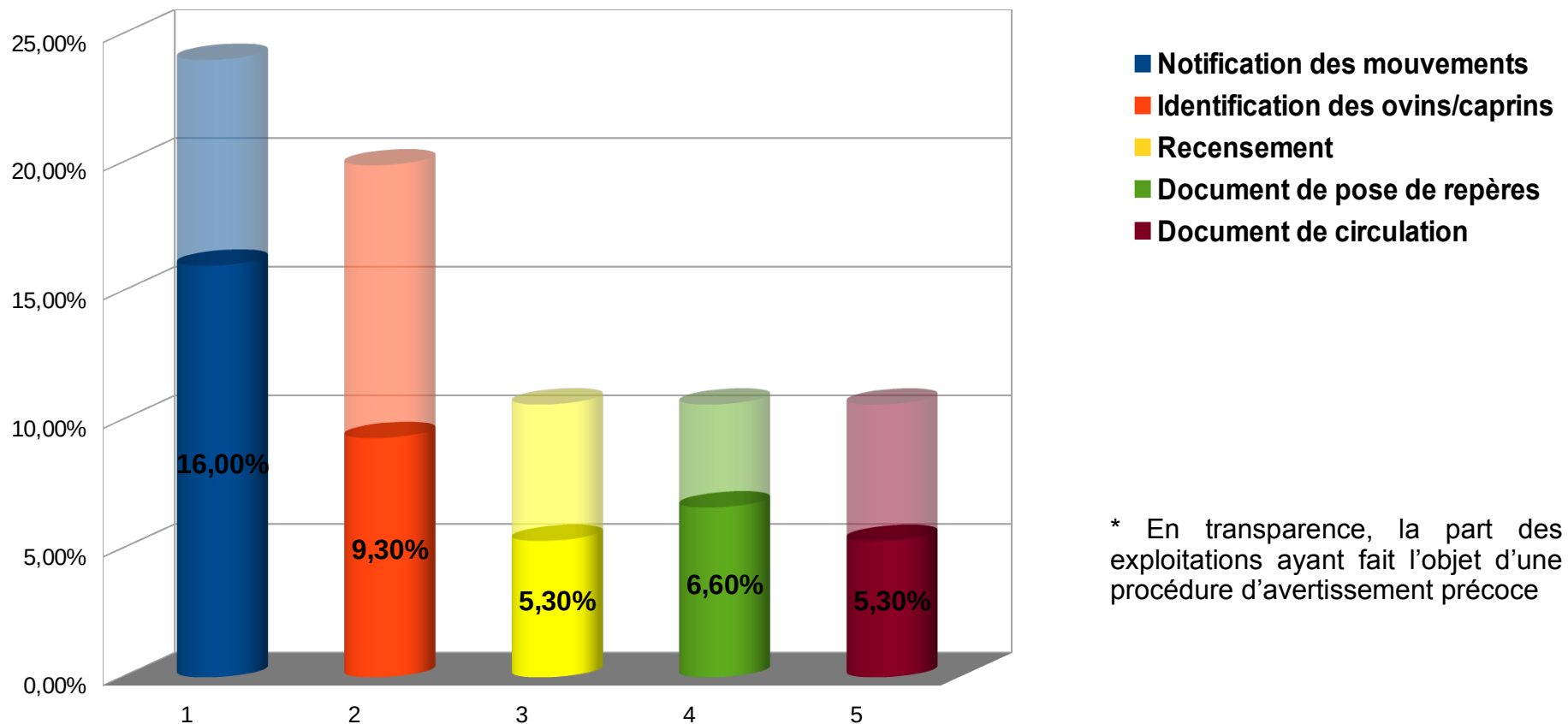
La réduction de 100 % des aides est due à un refus de contrôle de l'exploitant.



Contrôles sur place de l'IPG ovine et caprine – Anomalies conditionnalité 2017

Typologie des anomalies IPG

Proportion d'exploitations concernées sur les 75 contrôlées



* En transparence, la part des exploitations ayant fait l'objet d'une procédure d'avertissement précoce

* Une même exploitation peut être concernée par plusieurs anomalies



Contrôles sur place de l'IPG ovine et caprine – Anomalies conditionnalité 2017

Typologie d'anomalies	Nb d'exploitations	Avertissement précoce	taux de réduction
Absence totale de notification de mouvement	9	/	3%
Absence partielle de notification de mouvement : entre 1 et 4 notifications absentes	9	6	0 ou 1%
Absence totale d'élément d'identification : entre 1 et 14 animaux et/ou au plus 1% des animaux	3	1	0 ou 1%
entre 15 et 49 animaux et/ou plus 1% des animaux	0	/	3%
Identification non conforme : entre 1 et 3 animaux et/ou moins de 30% des animaux	10	7	0 ou 1%
plus de 3 animaux et entre 30 % et 70% des animaux	2	/	3%
plus de 3 animaux et plus de 70% des animaux	1	/	5%
Recensement non transmis à l'EdE	4	/	3%
Recensement présent à l'EdE, absent du registre	4	4	0%
Absence totale de document de pose de repères	5	/	3%
document de pose de repères incomplet	3	3	0 %
Absence totale de document de circulation	2	/	3%
Absence partielle de document de circulation, plus de 4 documents absents	2	/	1%
Absence partielle de document de circulation, entre 1 et 4 documents absents	4	4	0%

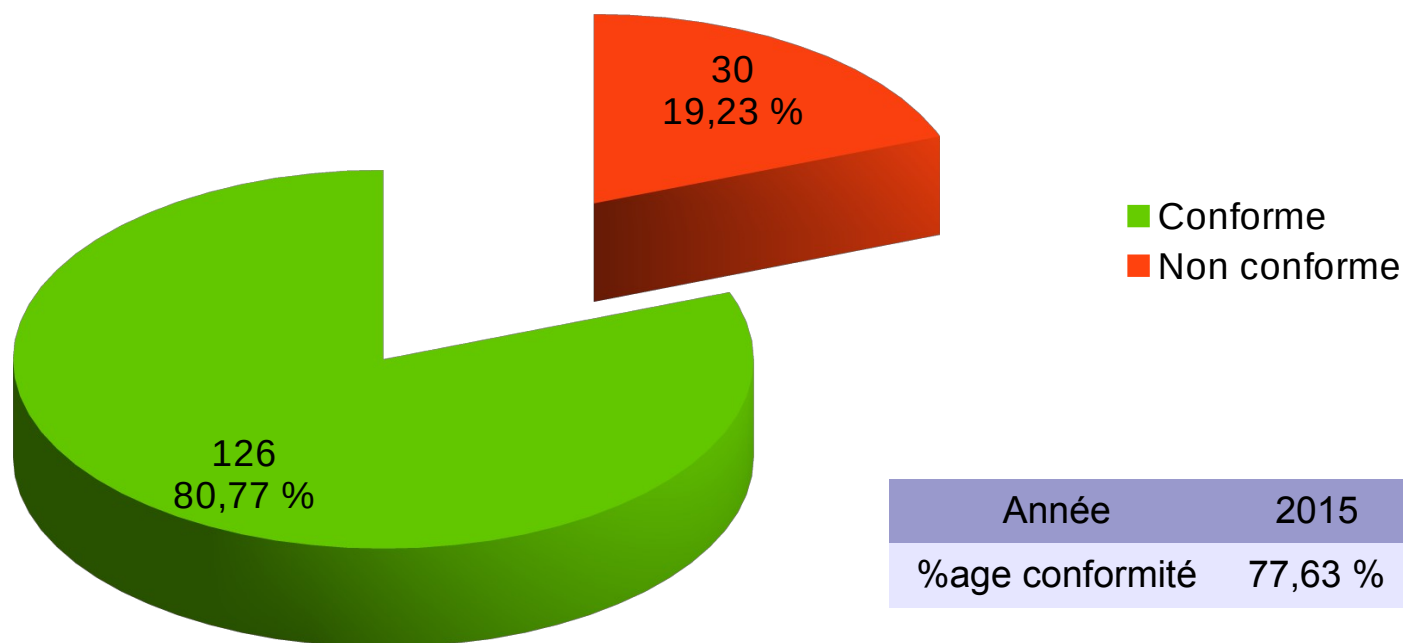
* Une même exploitation peut être concernée par plusieurs anomalies



Contrôles sur place aides bovines allaitantes 2017

Résultat des contrôles ABA

156 exploitations contrôlées

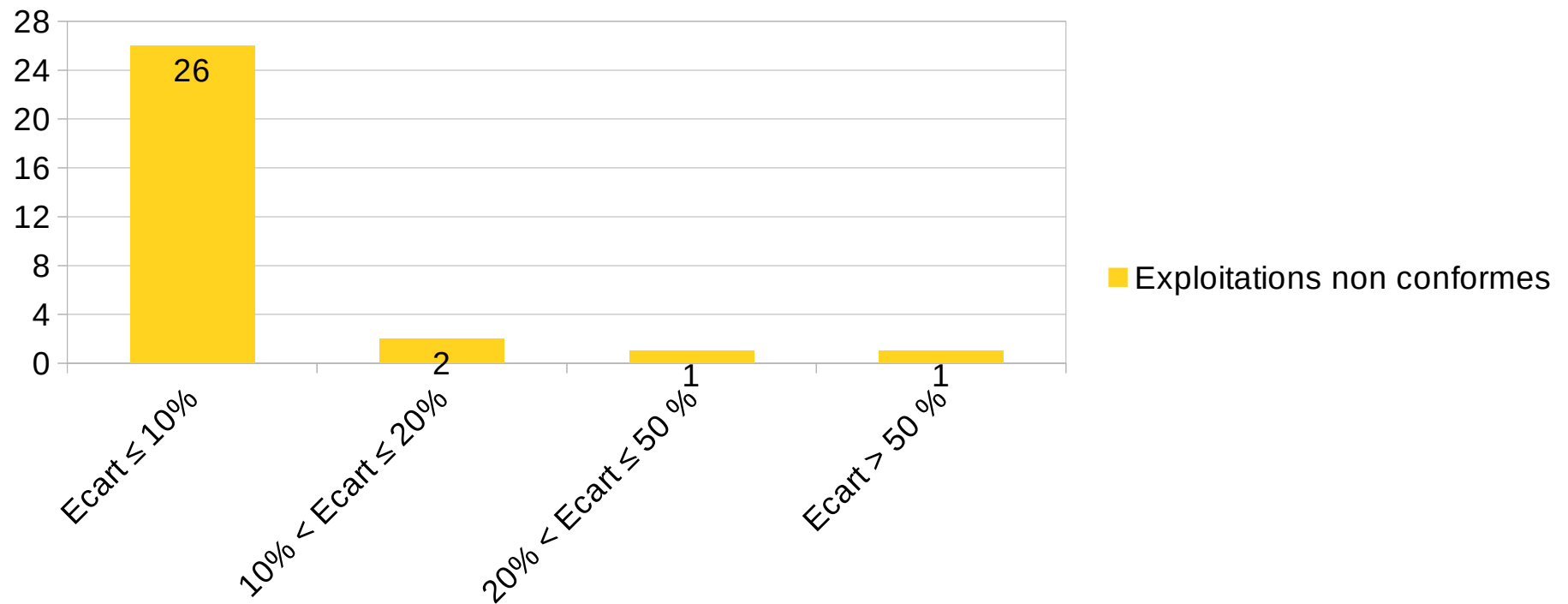


Année	2015	2016
%age conformité	77,63 %	85,91 %



Contrôles sur place aides bovines allaitantes 2017

Nombre de dossiers en anomalie par plage de taux d'écart



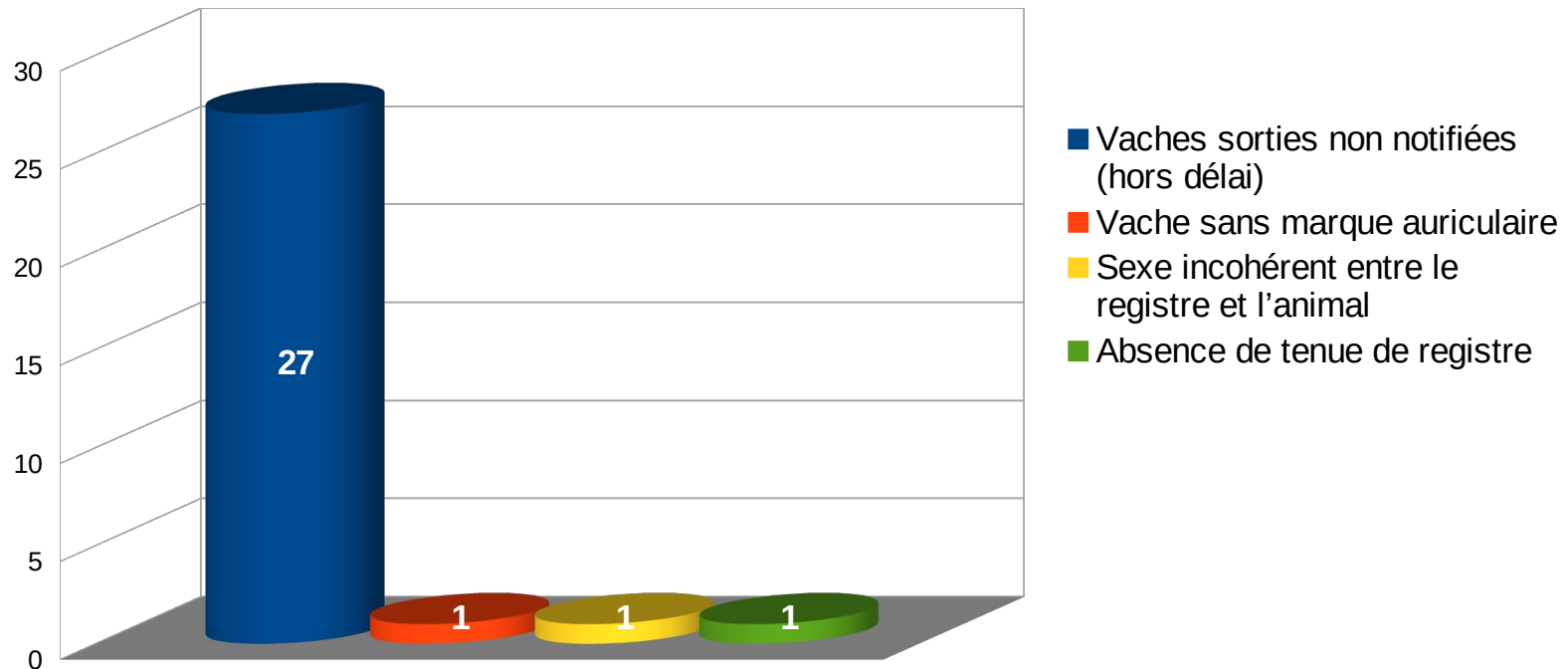
- Écart \leq 10 % : Le montant de l'aide est réduit du pourcentage d'écart calculé
- Écart entre 10 et 20 % : Le montant de l'aide est réduit de deux fois le pourcentage d'écart calculé
- Écart entre 20 et 50 % : Perte de la totalité de l'aide
- Écart $>$ à 50 % : Perte de la totalité de l'aide + pénalité supplémentaire égale au montant correspondant



Contrôles sur place aides bovines allaitantes 2017

Typologie des anomalies constatées

30 exploitations non conformes



17 % des exploitations contrôlées disposaient d'un calcul d'aides pour des vaches présentes sur leurs registres d'élevages et absentes physiquement sur l'exploitation. Leurs sorties de l'exploitation dans le délai des 7 jours réglementaires n'étaient pas notifiées à l'EdE.

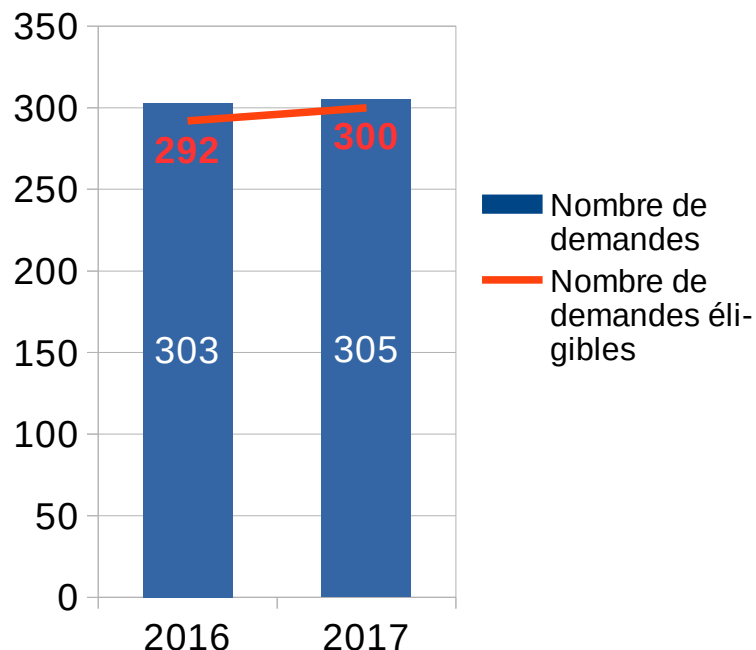


Contrôles sur place ABA 2017

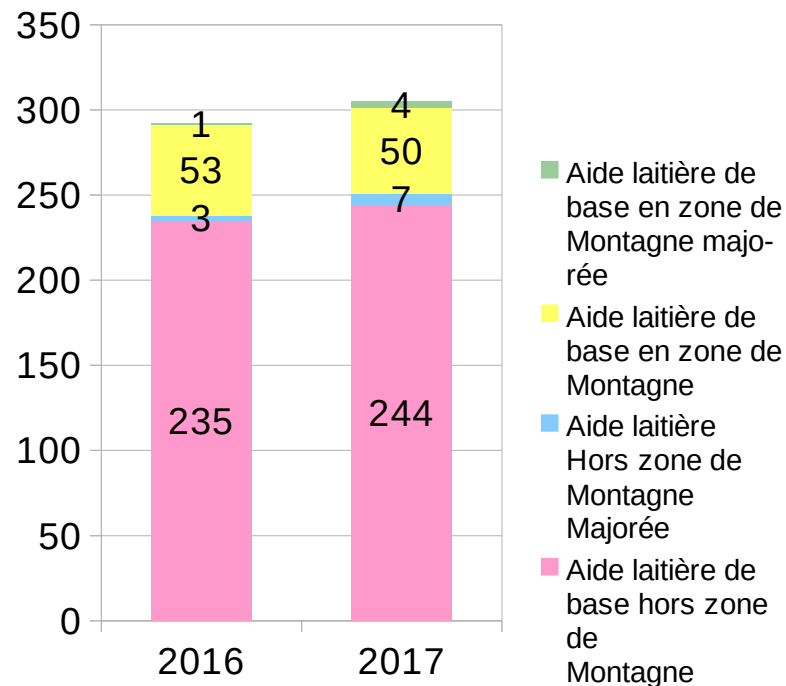
	Nombre de dossiers	Montants
Montant aide (avant réduction)	2 866 (85 dossiers rejetés à l'instruction)	34 419 148 €
Réduction suite contrôle éligibilité	30	31 825 €
Taux	1,04%	0,09%
		2015 : 0,10 % - 2016 : 0,09 %

Contrôles sur place ABL 2017

Nombre de demandes ABL



Répartition des demandes ABL



Montant unitaire 2017

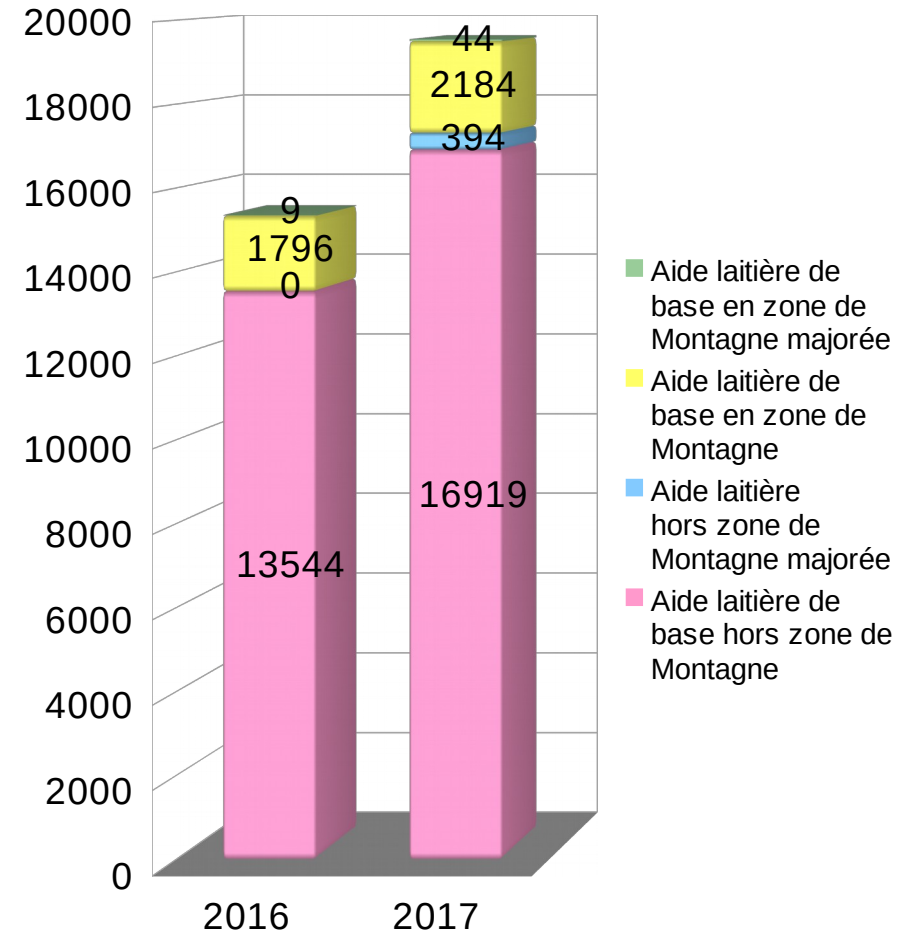
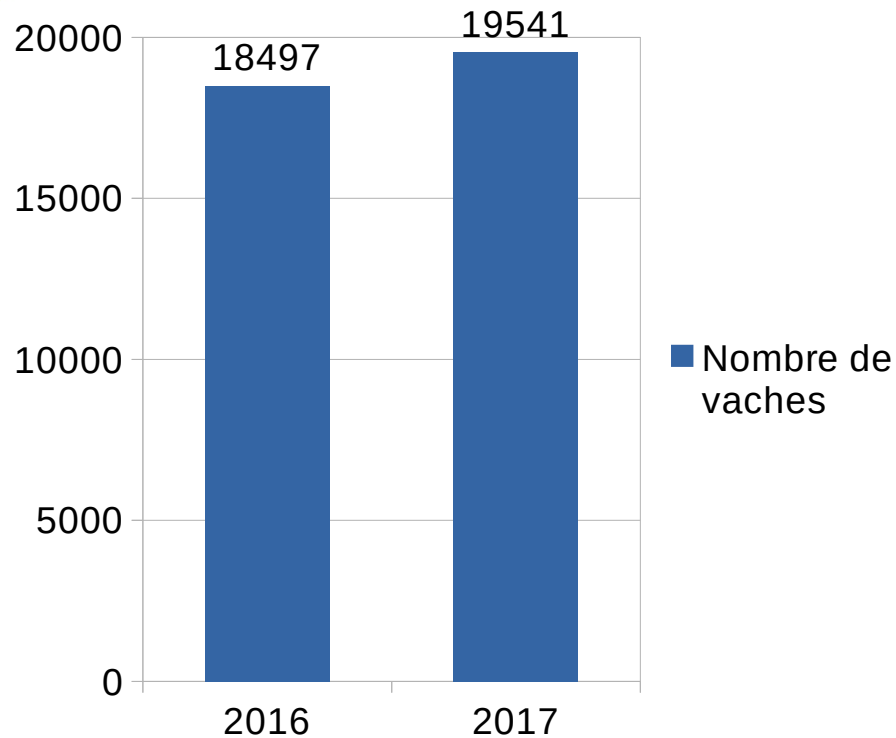
Aide laitière de base en zone de Montagne	80,90 €
Aide laitière de base en zone de Montagne majorée	95,90 €
Aide laitière de base hors zone de Montagne	39,45 €
Aide laitière de base hors zone de Montagne majorée	54,45 €

Le nombre d'exploitations laitières souscrivant à l'aide bovine laitière a légèrement augmenté (+1%).



ABL 2017

Effectifs bovins laitiers



88 % des vaches laitières éligibles à l'aide sont situées hors zone de montagne.

Le nombre de vaches laitières engagées dans le dispositif d'aide augmente (5,6%).



Contrôles sur place ABL 2017

100 % des contrôles effectués étaient conformes.

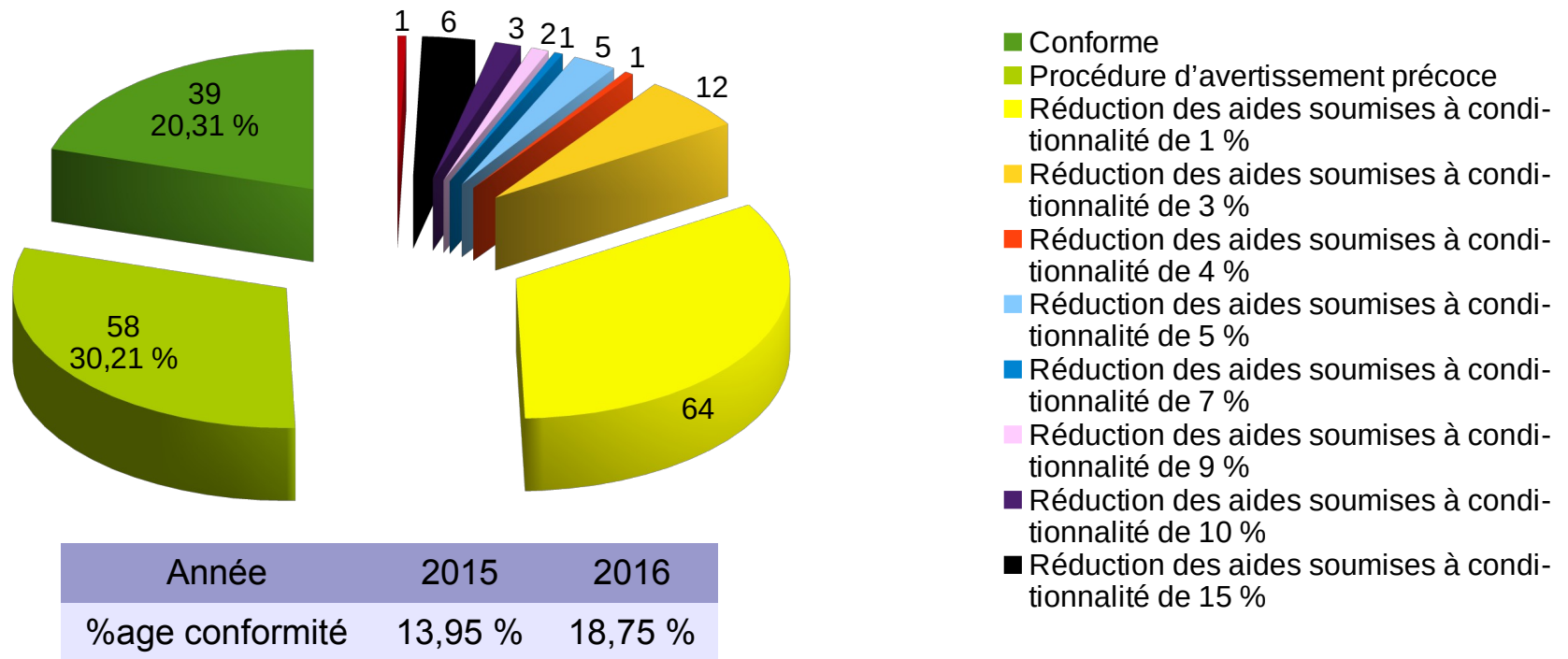
Année	2015	2016
%age conformité	86,96 %	85,00 %

	Nombre de dossiers	Montants
Montant aide (avant réduction)	300	700 011 €
Réduction suite contrôle éligibilité	0 €	0 €
Taux	0 %	0 % 2015 : 0,12 % - 2016 : 0,30 %

Contrôles sur place des bovins au titre de l'IDG bovine – Anomalies conditionnalité 2017

Impact financier des contrôles IPG Bovine

192 exploitations contrôlées



Environ 50 % d(comme l'année précédente contrôles n'entraînent pas de pénalités financières au titre de la conditionnalité, dont 30 % faisant l'objet de la procédure « d'avertissement précoce ». Le système d'avertissement précoce = SAP s'applique à certains cas de non-respect identifiés comme mineur par leur gravité, leur étendue et leur persistance et sans incidence directe sur la santé humaine et animale. Il implique l'obligation pour l'agriculteur de mettre en œuvre une action corrective. Aucune réduction n'est appliquée sauf en cas de nouveau contrôle (non systématique) sur l'une des deux campagnes suivantes.

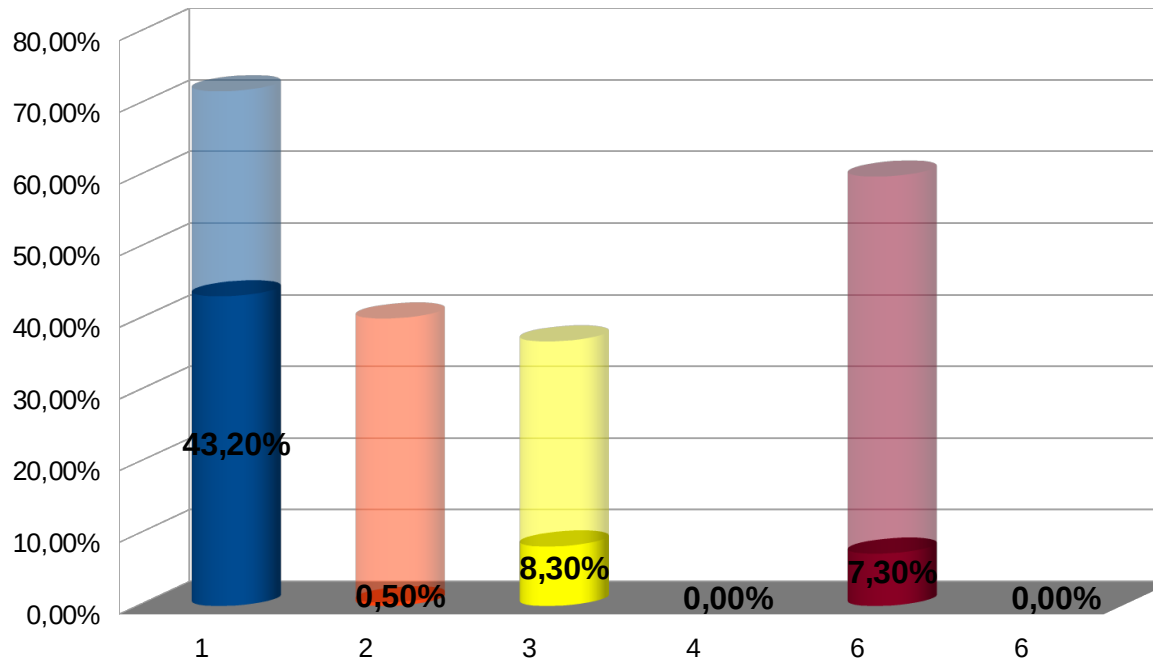
Parmi les 19 exploitations faisant l'objet d'une réduction de leurs aides PAC supérieur à 3% : seules 2 ont été tirées au sort (17 orientées pour cause de notification en retard notamment).



Contrôles sur place des bovins au titre de l'IPG bovine – Anomalies conditionnalité 2017

Typologie des anomalies IPG

Part en % des exploitations concernées sur les 192



- Anomalies de notification (délai)
- Anomalies de notification (absence)
- Anomalies de passeports (absence)
- Anomalies de passeports (présence pour des animaux absents)
- Anomalies d'identification
- Anomalie documentaire (registre incomplet, passeport incohérent)

* En transparence, la part des exploitations ayant fait l'objet d'une procédure d'avertissement précoce

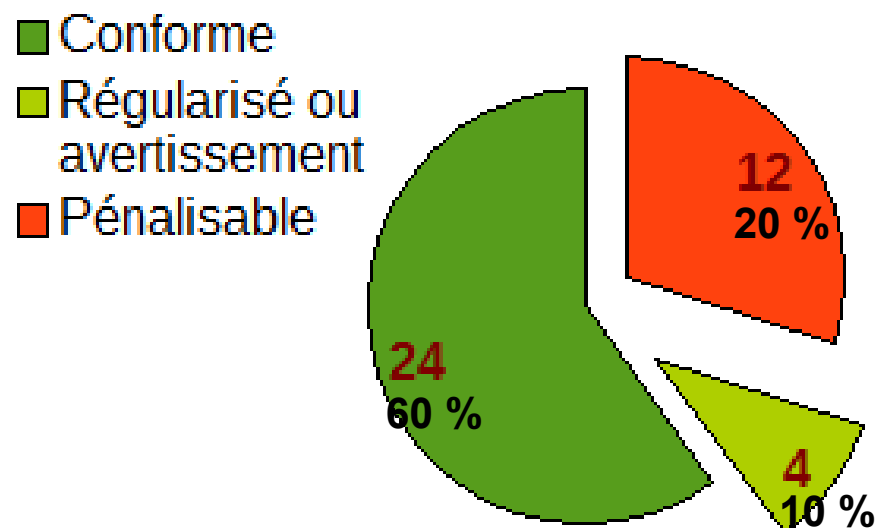
* Une même exploitation peut être concernée par plusieurs anomalies différentes



Contrôles 2017 - domaine « santé productions animales – paquet hygiène »

40 exploitations contrôlées

Commentaires :

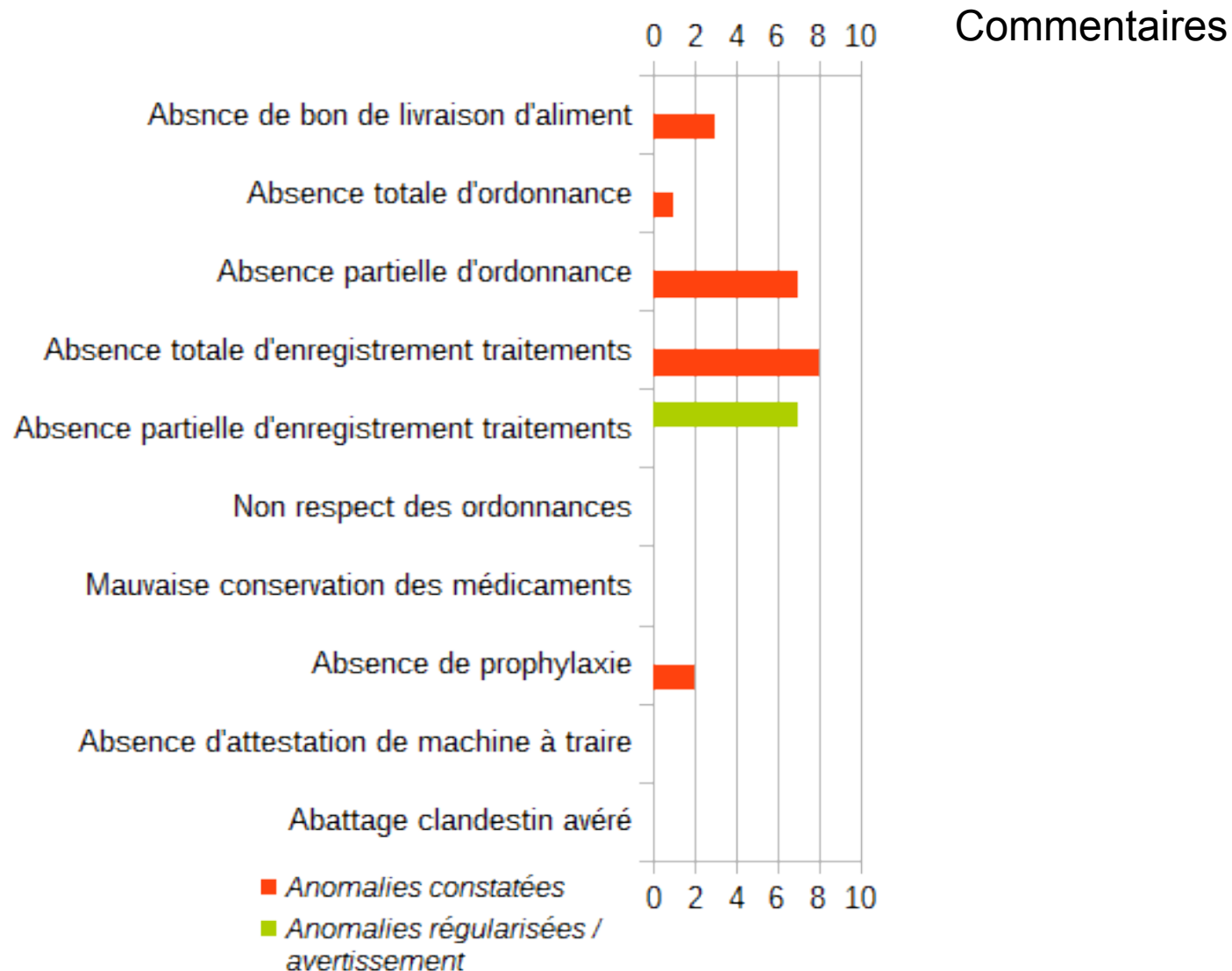


Année	2015	2016
%age conformité	39,02 %	16,00 %

Motifs de sélection	Conforme	Avertissement	Pénalisable
Aléatoires : 10	7	2	0
Orientés car facteurs de risques (engraisseur, laitier, etc.) : 11	11	0	0
Orientés car mauvaises pratiques supposées ou connues : 19	6	2	11



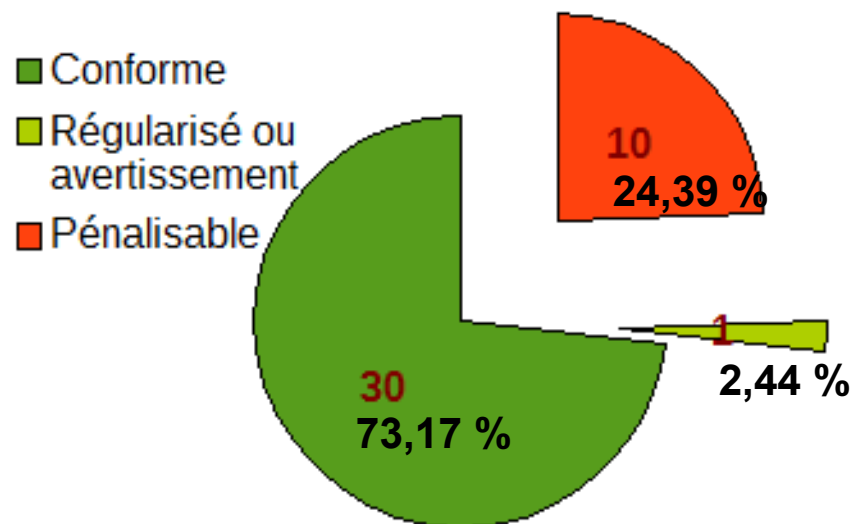
Contrôles 2017 - domaine « santé productions animales – paquet hygiène » - suite



Contrôles 2017 - domaine «bien-être animal »

41 exploitations contrôlées
(toutes espèces confondues)

Commentaires :

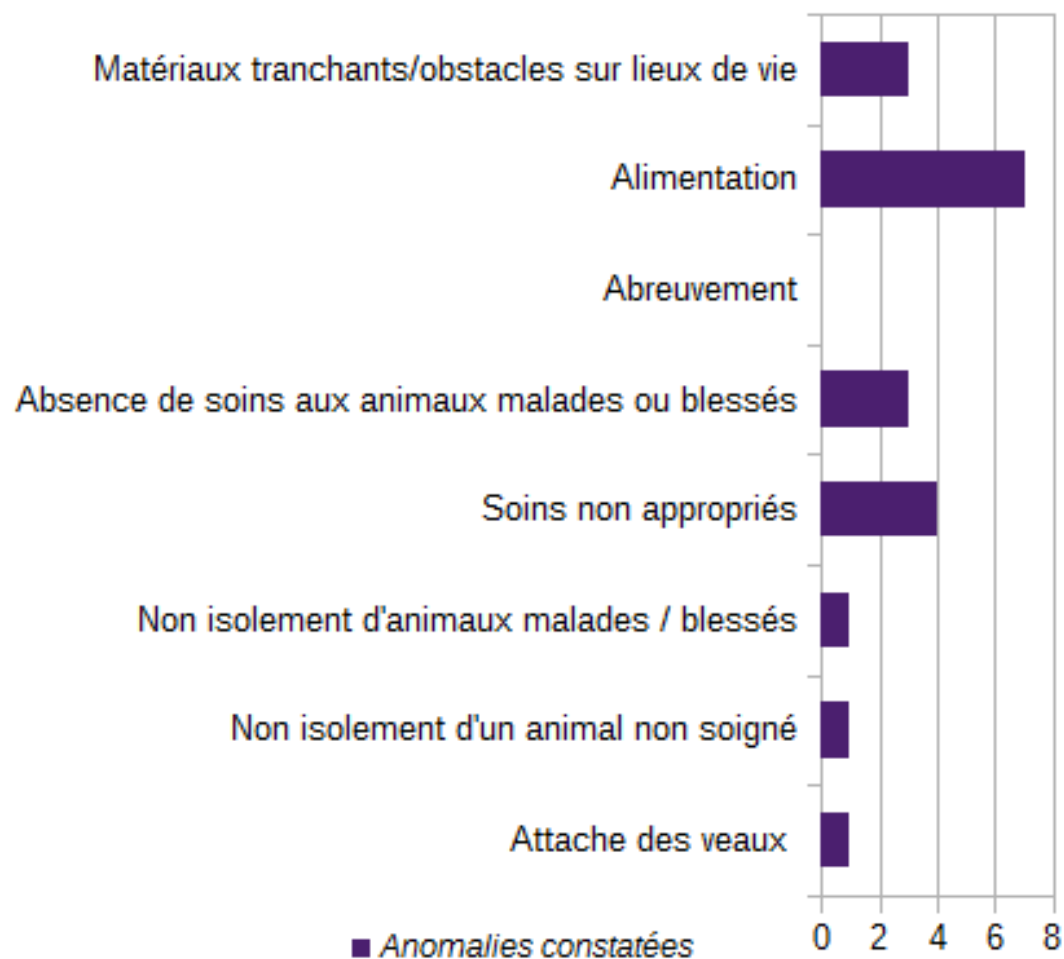


Année	2015	2016
%age conformité	87,80 %	28,00 %

Motifs de sélection	Conforme	Avertissement	Pénalisable
Aléatoires : 10	10	0	0
Orientés car facteurs de risques (engraisseur, laitier, etc.) : 11	11	0	0
Orientés car mauvaises pratiques supposées ou connues : 20	10	1	9



Contrôles 2017 « domaine «bien-être animal » - suite

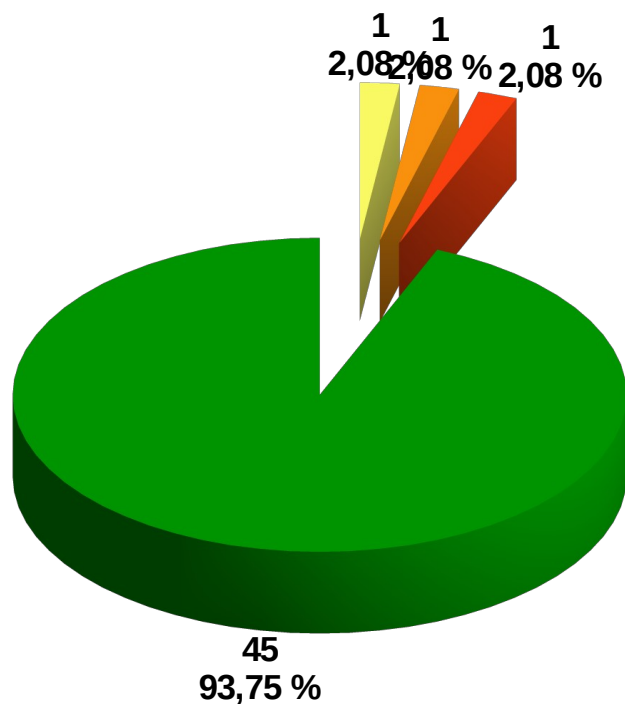


Commentaires



Contrôles sur place du domaine Santé productions végétales

Bilan des contrôles campagne 2017



- conforme
- Absence d'une attestation de Contrôle technique de pulvérisateur < 1 an (3%)
- Non respect des règles de remplissage, de vidange des effluents et de rinçage du pulvérisateur (3%)
- Non respect des autres exigences par l'AMM et figurant explicitement sur l'étiquette du produit utilisé pour 2 produits (1%)

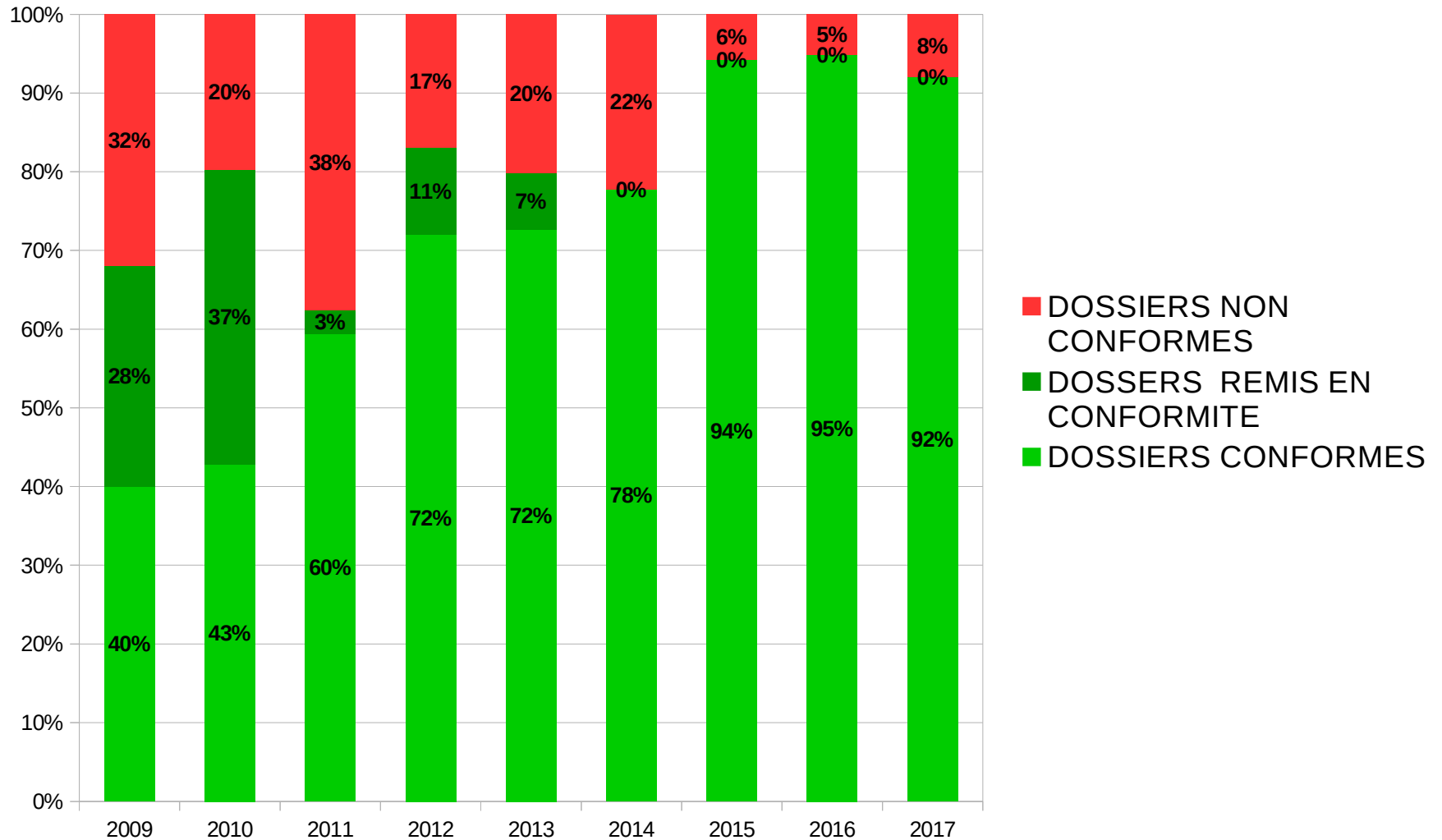
Année	2015	2016
%age conformité	89,19 %	84,85 %

* Le % entre parenthèses correspond au pourcentage de réduction des aides soumises à conditionnalité

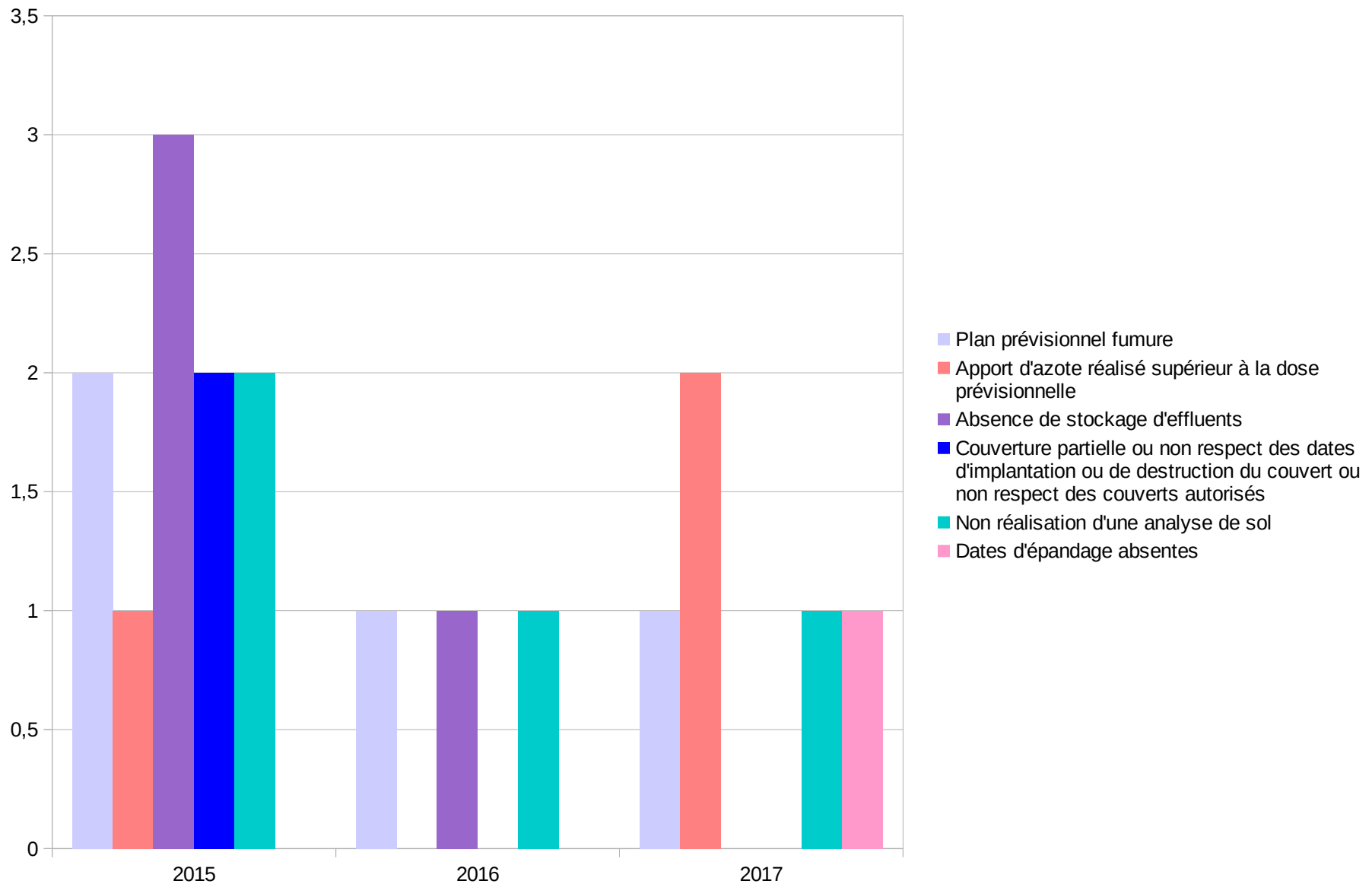


Contrôles sur place du domaine Environnement

Conformité des dossiers (RSD+ICPE)



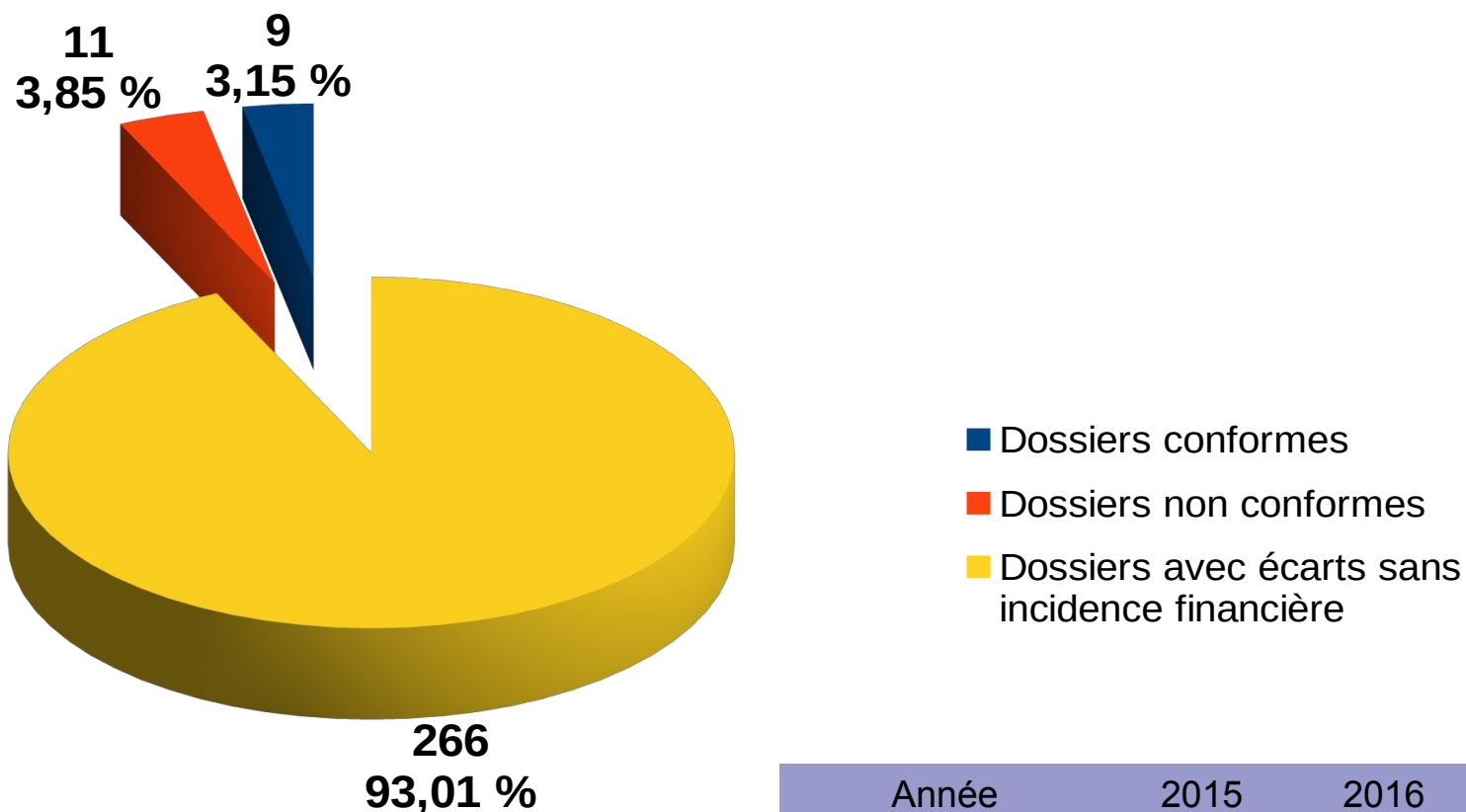
Contrôles sur place du domaine Environnement



Contrôles sur place Surfaces

Résultats contrôles 1er pilier

286 exploitations contrôlées



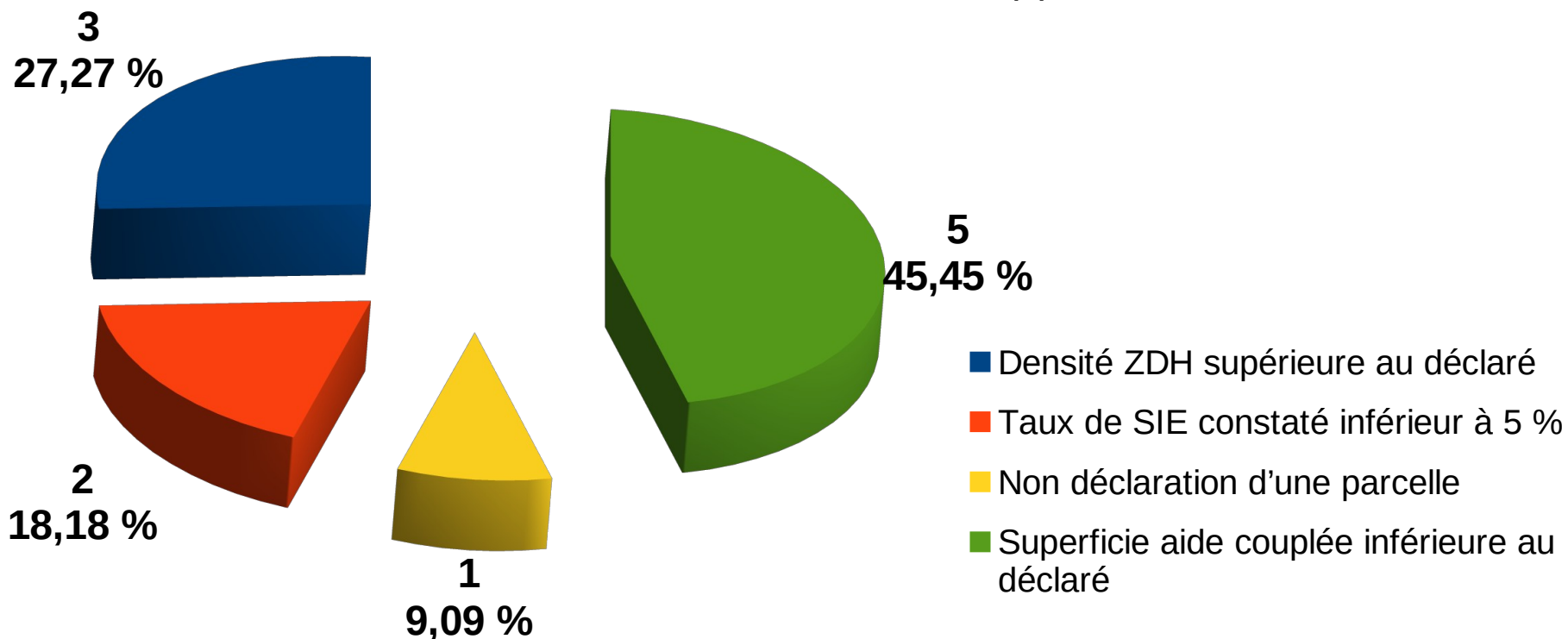
Année	2015	2016
%age conformité	98,00 %	89,69 %



Contrôles sur place Surfaces

Typologie des anomalies

11 dossiers avec anomalie(s)



Contrôles sur place Surfaces :

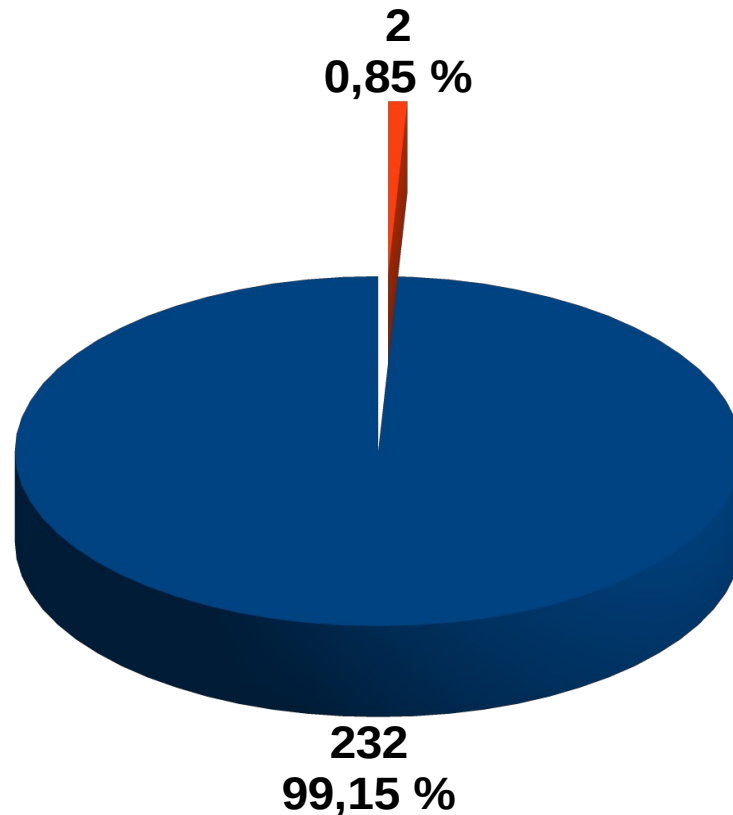
1er pilier

	Nombre de dossiers	Montants (avant réduction)
Paiement de base	4 613	53 242 869 €
Paiement redistributif	4 613	12 298 151 €
Paiement vert	4 613	36 617 480 €
Paiement JA	434	889 646 €
Aides couplées végétales	1 010	1 280 804 €
Réductions 1er pilier suite CSP	11	1 402 €
Taux d'anomalie en contrôle sur place	0,23 %	0,0013 % 2015 : 0,00055 % - 2016 : 0,001 %



Contrôles sur place Surfaces : ICHN

234 dossiers contrôlés



- Dossiers conformes ou avec écarts sans incidence financière
- Dossiers non conformes

Année	2015	2016
%age conformité	99,52 %	84,85 %

2 dossiers avec une réduction de l'aide

Type d'anomalie à l'origine de la réduction = écart de surface primable



Contrôles sur place Surfaces : ICHN

	Nombre de dossiers	Montants
Montants ICHN (avant réduction)	2 837	32 027 851 €
Réductions ICHN suite CSP	2	232 €
Taux d'anomalie en contrôle sur place	0,07 %	0,00072 %

